

gne, qui ont donné respectivement, en 1898, 32,282,000, 31,500,000 et 24,750,000 hectolitres. Viennent ensuite, mais bien loin derrière eux, l'Algérie avec 5,221,000 hectolitres, la Roumanie avec 3,900,000, la Russie avec 3,120,000, la Bulgarie avec 2,600,000, le Portugal, pourtant célèbre par ses vignobles, avec 2,100,000, dépassé par le Chili, qui en donne 2,500,000. Ni l'Autriche, ni l'Allemagne n'atteignent les 2 millions, alors que le Pérou et la République Argentine, dont on ne parlait pas jadis à ce point de vue, en fournissent quelque 1.600,000 hectolitres.

La culture du thé est susceptible de donner des résultats satisfaisants dans la plus grande partie de Madagascar. Les produits sont certainement plus abondants sur la côte Est, mais il est probable que, comme à Ceylan, le thé sera de meilleure qualité à 1.200 ou 1.400 mètres d'altitude que dans le voisinage des côtes.

MM. Jos. Amyot et Frère, importateurs d'articles de fantaisie, 45 rue Dalhousie et 20 rue Union, à Québec, ont dissous leur société de consentement mutuel.

M. Jos. Amyot continue les affaires seul, et compte sur le bienveillant patronage accordé à l'ancienne firme.

M. Jos. Amyot, donnant son attention personnelle à l'exécution des commandes que l'on voudra bien lui confier, ses clients peuvent compter être toujours bien et promptement servis.

Le commerce des Etats-Unis.—Les exportations de l'année fiscale qui vient de s'écouler s'élèvent à 1230 millions de dollars et accusent une diminution de 30 millions de dollars;

les importations se chiffrent par 700 millions contre 616 millions; l'excédent des exportations sur les importations se trouve donc réduit de 110 à 120 millions de dollars comparativement à l'année précédente.

Les semelles d'abeste (amiante) sont devenues d'un usage courant en Allemagne et en Autriche.

M. C. X. Tranchemontagne est de retour à Montréal d'un voyage d'affaires en Europe.

M. Tranchemontagne a pris la ligne Transatlantique française.

Le commerce du cacao et de la vanille à la Guadeloupe.—Le producteur livre le cacao et la vanille le plus généralement sur les marchés de la colonie dont les principaux sont Pointe-à-Pitre et Basse-Terre.

Ces deux produits sont livrés en état marchand et n'ont aucune préparation à subir à leur arrivée en France avant d'être livrés au commerce.

Les cafés sont emballés en barils, dits "quarts," les vanilles en caisses, les cacaos en sacs. Le paiement de ces denrées sur place se fait au comptant. Quand l'achat a lieu pour le compte d'une maison de la Métropole, l'acheteur prélève une commission de 5 p. c. et se couvre de ses débours en tirant sur son correspondant des traites documentaires. Ces sortes d'opérations ont lieu aussi en compte à demi entre la maison qui achète la denrée ici et celle qui la vend en France. Enfin quelques maisons de la Guadeloupe opèrent pour leur propre compte et consignent leurs produits en France à un correspondant.
